

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 42 (1971)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La Caisse Hypothécaire du canton de Berne fête ses 125 ans  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825169>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La Caisse Hypothécaire du canton de Berne fête ses 125 ans**

C'est en 1846 qu'a été fondée la Caisse Hypothécaire du canton de Berne, sur la base d'une disposition constitutionnelle obligeant le canton à créer une « caisse d'hypothèques et d'amortissements », afin d'offrir à la population la possibilité d'investir et de procéder à des remboursements progressifs. La Caisse Hypothécaire du canton de Berne se place actuellement au sixième rang des banques cantonales et au onzième rang des banques suisses. Le 24 juin 1971, elle a célébré officiellement son 125<sup>e</sup> anniversaire.

Selon ses bases légales, la Caisse Hypothécaire est une institution de droit public, mais elle figure depuis 1956 au registre du commerce sous sa propre raison sociale. Le capital de dotation mis à disposition par le canton de Berne se monte actuellement à 100 millions de francs, après de nombreuses augmentations. Le canton de Berne est garant de tous les engagements de la Caisse Hypothécaire.

Actuellement, les principales prestations de la Caisse Hypothécaire sont le placement d'hypothèques de premier et de deuxième rang, l'octroi de crédits et de prêts aux communes et au canton, l'octroi de crédits sur nantissements, ainsi que de crédits sociaux aux particuliers. La banque effectue en outre des opérations en bourse et s'occupe de paiements de capital actions. Si les dépôts d'épargne et l'émission de bons de caisse à 3 et 5 ans forment également une partie de son activité, 41 % de la somme du bilan sont constitués par les fonds spéciaux de l'Etat. Remarquons d'autre part que la Caisse Hypothécaire vient d'introduire l'achat et la vente de devises.

L'activité principale de la caisse demeure cependant le placement d'hypothèques pour lequel on accorde la priorité aux petits propriétaires fonciers. Un tiers des postes hypothécaires (plus de 30 000) provient du Jura. La Caisse Hypothécaire occupe actuellement 80 personnes, contre 48 en 1946.

Afin de prouver l'importance des restrictions de crédits, des demandes de crédit représentant quelque 30 millions de francs ont déjà été refusées, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin de cette année. Du total des hypothèques de 1,8 milliard, 160 millions de francs concernent l'agriculture et une autre partie importante, l'hôtellerie et la restauration. Enfin, des crédits ont été accordés pour la construction de logements sociaux en particulier et pour l'amélioration de l'infrastructure des communes.

## **Architecture et handicapés**

En construisant pensez aux handicapés ! Le secrétariat de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés, Brunaustrasse 6, 8002 Zurich, fournit les mémentos sur les normes de construction. Il livre aussi les deux tirés à part « Ville ouverte à tous » et « Les exigences architectoniques des handicapés ».